



# Le TriviCourtois

n°21 Le journal municipal de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes - Mars 2022



Décorations réalisées par notre artiste peintre Christian REYNAUD

## Le mot des élus

Votre Conseil Municipal est au travail pour entretenir, rénover, améliorer sans cesse votre cadre de vie.

L'actualité est encore marquée par la situation sanitaire qui nous oblige à limiter les moments conviviaux, ce que nous déplorons, mais nous sommes toujours à votre disposition pour échanger sur vos questions et préoccupations du quotidien. Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général et pour notre beau village. Ne pas décevoir doit être un de nos objectifs, sans oublier que pour y parvenir, il faut veiller au respect de tous, tout en prenant en compte les besoins de chacun. Les projets affluent et les demandes à satisfaire sont nombreuses. Il y a toujours quelque chose sur le feu à surveiller, un travail à terminer, une mission à mener à bien...

L'avenir de Saint-Trivier-de-Courtes doit aussi nous inciter à voir toujours plus loin dans les projets à développer ou à créer. Nul doute que 2022 sera riche en défis et en événements.

Par ces temps difficiles pour tous il faut avoir des rêves à l'infini et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns.

Que les idées d'aujourd'hui fassent le bonheur de demain... C'est ensemble que le meilleur se construit...

## Le mot du Maire

Avant tout, je vous prie de bien vouloir excuser mon absence sur le terrain. J'espère toujours retrouver la forme, celle qui me permettra d'assurer, comme il y a quelques mois, la charge entière de ma fonction de maire de Saint-Trivier-de-Courtes. Une charge permanente mais qui exige, tout le monde le sait, une forme physique et intellectuelle inépuisable. Les traitements que je supporte actuellement pour me soigner ne sont pas de bons alliés à cette exigence.

J'apprécie beaucoup l'aide que les élus municipaux, notamment Yves, Françoise et Joël et tous nos services m'apportent, en s'adaptant à l'organisation que nous avons mis en place pour continuer à servir au mieux notre commune. La raison voudrait que je me retire, mais la passion fait que j'aime trop notre commune et j'espère encore retrouver la forme pour pouvoir poursuivre la tâche que vous m'avez

confiée depuis 2010 et participer à la poursuite des projets que nous menons avec l'équipe municipale en place depuis 2020.

La vie continue et j'espère que vous appréciez l'attractivité de notre village malgré la crise sanitaire causée par la COVID. Pour ma part, je suis très heureux de constater que de nombreuses constructions sont en cours de réalisation. D'autres vont encore venir, que ce soit dans le domaine de l'habitation, des équipements et de l'économie. Une situation de dynamisme qui crédibilise le travail que nous produisons depuis de nombreuses années, avec le potentiel que nos prédécesseurs nous ont légué.

Nos Trivicourtois de souche, comme tous ceux qui sont venus et viennent les renforcer, ne peuvent que se satisfaire de la tournure des événements. Il fait bon vivre à Saint-Trivier-de-Courtes !

>>>

Nous sommes sur la bonne voie pour tenir notre rôle de **Pôle Local Equipé** et rayonner sur un secteur géographique qui peut répondre aux exigences et aspirations de notre population. Les mois et années à venir viendront renforcer ces affirmations, celle d'un futur qui promet. Bien entendu, rien ne se fera sans travail. Nos associations, nos services ont besoin de vous pour parfaire l'image d'un monde meilleur. Les Présidents et membres de nos

associations et organisations diverses vous attendent pour enrichir leurs actions.

Sortons dès que possible de cette crise sanitaire et tirons en profit en participant à la vie de la commune par exemple...

À très bientôt.

**Michel BRUNET**



## Travaux

### Résidence autonomie « La Grange Pourret »



Depuis janvier 2021, la résidence autonomie est en travaux. Pour apporter plus de confort aux résidents, toutes les salles de bains ont été entièrement rénovées, les portes palières et les portes des placards changées. Un chemin lumineux, très apprécié des résidents, a été créé dans tous les appartements. Les sols

des espaces communs ont été remplacés. Le bâtiment a été entièrement isolé par l'extérieur, pour procurer une meilleure qualité de vie aux locataires.

À ce jour, il reste à transformer le hall d'entrée qui se verra doté de portes battantes automatiques. La grande salle où se réunissent les résidents pour les animations sera rénovée et un nouveau mobilier viendra finaliser l'agencement de ce lieu de convivialité. Le parc de stationnement va subir un réaménagement afin de le pourvoir de quelques places supplémentaires.

**Dans la résidence autonomie « La Grange Pourret », quelques appartements sont encore disponibles.**

Dans le loyer mensuel sont compris le chauffage, l'électricité et l'eau :

- ▶ studio 390,56 €
- ▶ T 1 Bis 527,44 €
- ▶ T 2 557,62 €

**Tous les appartements sont éligibles à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).**

**Dans le prix du loyer est également comprise une alarme personnelle reliée à un centre de coordination médicale.**

 **Pour tout renseignement**

Vous adresser en mairie au 04 74 30 70 32  
ou par courrier [mairie@stdc.fr](mailto:mairie@stdc.fr)

### Jeu de boules du Petit Tour

Le jeu de boules du Petit Tour a été entièrement rénové. Les planches tout autour du jeu ont été remplacées et le terrain réensablé. Cette aire de jeu peut servir pour la pétanque ou pour la boule lyonnaise. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Bresse Terrassement de Saint-Jean-sur-Reyssouze pour un montant de 1 621,98 € y compris les travaux de tranchée et plateforme béton pour installer la borne électrique.

Un camion de sable de chez MATEMA a été nécessaire pour rénover ce terrain. Coût 542,80 €.

**Un rappel, ce terrain est interdit à tous véhicules, vélos compris.**

La commune a fait installer à proximité par l'entreprise Romain Favre, une borne électrique qui servira aux forains et autres Trucks de vente à emporter.

Les travaux d'installation et le coffret électrique ont coûté 2 787,60 €.



# Focus sur...

## PERRON ENVIRONNEMENT

L'entreprise PERRON Environnement a ouvert ses portes le 2 novembre 2021 dans la zone de Roujus à Saint-Trivier-de-Courtes.



Elle est spécialisée dans la récupération, le traitement et l'élimination des déchets industriels banals (DIB), gravats, plastique, bois, carton et batteries. Elle reprend également les véhicules hors d'usage (VHU) pour leur destruction.

PERRON Environnement achète les métaux ferreux et non ferreux, loue des bennes de 6 à 35 m<sup>3</sup> et réalise les démolitions industrielles de machines, structures métalliques ou ouvrages d'art.

**i** **Pour tous renseignements :**  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,  
et le samedi de 9h à 12h.

### PERRON Environnement

275, rue de la zone de Roujus  
01560 Saint-Trivier-de-Courtes  
Téléphones :  
04 74 55 26 60 / 06 24 99 71 86  
Courriels : perron.recup@orange.fr  
contact@perron-environnement.fr

## DÉRATISATION

Une prolifération de rats a été constatée dans les bâtiments du centre village. La mairie a fait le nécessaire afin

que soit entreprise une campagne de dératisation au niveau des égouts de la commune. Pour compléter cette intervention, nous vous invitons à faire les traitements nécessaires dans vos bâtiments afin d'obtenir une dératisation complète.

Par ailleurs, il est recommandé de **vérifier que sur votre propriété, les dispositifs isolant votre habitation du réseau d'égouts soient bien installés** [grilles, couvercles...].

## CHERCHER SA VOIE...(CIRFA)

Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de Bourg-en-Bresse tient une permanence tous les troisièmes mercredis du mois, de 14 heures à 16 heures, en mairie de Saint-Trivier-de-Courtes, salle du premier étage.

Cette permanence a pour but de renseigner les jeunes sur les carrières qu'offre l'Armée de terre. 16 000 postes sont à pourvoir dans 16 domaines d'activités, regroupant 117 spécialités.

L'Adjudant-Chef, Stéphane LESTELLE, chef du centre d'information, se tient à votre disposition pour vous rencontrer et vous aider à « Trouver votre Voie ».

**i** **Prendre rendez-vous :**  
sur [sengager.fr](http://sengager.fr) ou par téléphone  
au 04 74 32 19 19.



## Nouvelle correspondante du journal « Le Progrès »

Habiba BERKOUKI remplace Hélène BONTRON depuis la fin du mois de novembre 2021. Habiba était responsable d'une application informatique à la fin de sa carrière professionnelle en région parisienne.

Retraitée depuis le mois d'avril 2018, elle est venue s'installer au hameau des Grands Charrents à Servignat. Elle connaissait déjà la région car elle venait rejoindre de la famille pendant ses congés.

Elle peut rédiger des articles sur les communes de Courtes, Servignat, Vernoux, Vescours et Saint-Trivier-de-Courtes.

Vous pouvez la joindre sur son portable au 06 10 89 41 86 ou par [habiba.berkouki@gmail.com](mailto:habiba.berkouki@gmail.com)

Nous lui souhaitons la bienvenue.

# Actualités

## Masques usagés

Depuis quelques semaines, des conteneurs de récupération de masques sont apparus dans notre commune. Ils sont au nombre de trois et servent à collecter les masques à usage unique et seulement ceux-ci. Par la suite, les masques sont mis en « quarantaine » et décontaminés.

Les différents matériaux sont triés. Le métal de la barrette est séparé du plastique. Renouvelés en paillettes, les masques et élastiques sont fondus pour être changés en granules de plastique.

Ils sont reconditionnés pour entrer dans la fabrication de plaques signalétiques à la place de plastique neuf. Cette action permet le développement durable d'objets qui font partie entière de notre quotidien. Un masque jetable met en moyenne 10 ans pour se dégrader. 13,7 milliards, c'est le nombre de masques qui sont jetés par an en France depuis la crise sanitaire.

Les conteneurs sont disposés aux endroits suivants : un sous le porche du parc du Soleil d'Or, un à la résidence autonomie « La Grange Pourret » et un dans la mairie. Il est temps de réagir en devenant citoyens responsables !



## Hôtel de l'Ain

L'Hôtel de l'Ain ? On y arrivera, à force d'imagination, tout en respectant nos moyens financiers.

Le dossier avance, et reprend un nouveau souffle.

Le projet, présenté par l'Architecte, le Cabinet CARTALLIER, n'a pas pu aboutir.

En effet, le Conseil municipal a déclaré la consultation « sans suite pour motif d'intérêt général, d'ordre économique et lié à une concurrence insuffisante sur certains lots », lors de la séance du 5 août 2021.

Depuis, nous avons consulté notre conseil juridique afin de connaître les possibilités de rebondir et relancer ce projet. Le Cabinet d'Architectes nous a confirmé qu'il acceptait, dans le cadre du marché d'ingénierie en cours, de revoir le projet, afin de relancer une nouvelle

consultation des entreprises. Il s'est engagé à conserver les prestations initiales, après réadaptation de cet hôtel dans l'existant, à savoir : un hôtel 3 étoiles de 10 chambres, de type Boutique-Hôtel, avec un restaurant et un bistrot.

Les preneurs prévoient que cet établissement réponde à une démarche éco-responsable tournée vers le développement durable et l'écologie avec notamment un restaurant offrant une cuisine bio, locale et de saison. Le planning annonce une relance de la phase consultation des entreprises pour le mois de juin 2022, et nous pouvons espérer un démarrage des travaux au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, pour une mise en route de l'Hôtel fin 2023.

## Déjections canines et pollution de la rue

Notre commune doit rester propre, pour être belle et agréable à vivre mais aussi pour des raisons évidentes d'hygiène.

La mairie fait régulièrement de la prévention et de l'information pour sensibiliser les propriétaires de chiens afin qu'ils ramassent les déjections de leurs animaux ou qu'ils les emmènent faire leurs besoins dans les canisites.

Mais cela n'a pas d'effet, aussi la municipalité a décidé d'exercer une surveillance accrue à l'aide des moyens dont elle dispose afin de constater ces infractions et verbaliser les propriétaires qui ne respectent pas les règles.

**Un arrêté a été pris par le maire, arrêté qui a été transmis à la gendarmerie. Le maire et ses adjoints, officiers de police judiciaire, ainsi que l'Agent de Surveillance de la Voirie Publique (ASVP) ont toute qualité pour verbaliser. Il en coûtera 68 € aux propriétaires non respectueux.**

Les trottoirs, on devrait plutôt dire les « crottoirs », sont envahis de déjections. L'Allée de La gare, le Petit Tour, sont également pollués.

**Il y en a même dans les aires de jeux pour enfants et les jeux de boules.**

Il n'est agréable pour personne d'être obligé à chaque instant de regarder où l'on marche.

Nos agents techniques « profitent » pleinement



de ces désagréments lorsqu'ils tondent ou passent le roto-fil et lorsqu'ils doivent nettoyer les machines.

Cinq distributeurs supplémentaires de sacs avec poubelle pour déjections ont été rajoutés à ceux déjà existants : rue du Docteur

Perret, vers le terrain de jeu des Platières, chemin piétonnier route de Chalon, allée de la Gare et rue du Champ de La Jeanne. Deux canisites existent également : un Esplanade de La Poste et un Esplanade du Petit Tour.

La pollution de la rue concerne aussi les masques usagés jetés à terre, les cendriers de voitures vidés dans la rue, les papiers et autres canettes laissés dans les caniveaux, les cendriers vidés par les fenêtres d'appartements, etc. **Cette pollution est également passible d'une amende de 68 €.** Des poubelles sont disposées un peu partout dans la ville. Merci de les utiliser.

***La propreté de la commune est l'affaire de tous et nous devons veiller à ce que notre village donne une belle image à nos visiteurs.***

## Colombarium

Dans le mois de novembre 2021, deux monuments de cases cinéraires ont été installés par la société ART CASE pour un montant de 12 197,14 €. Nous avons choisi un produit français, du granit rose de la Clarté qui est un granit breton. Il ne restait plus que quatre emplacements à deux urnes de disponibles dans les colonnes achetées il y a quelques années. Les premiers monuments installés lors de la création du colombarium ne pouvant accueillir qu'une seule urne, il était donc devenu indispensable de rajouter des cases à deux urnes. Les travaux ont été effectués en une journée.



## Lutte contre le bruit

Les beaux jours vont bientôt arriver et la tentation est forte de se laisser aller à faire la fête en faisant plus de bruit que ne le permet la loi. De jour comme de nuit, certaines personnes oublient qu'elles ont des voisins et qu'elles vivent en société. Aboiements, musique trop forte, karaoké, cris, bruits d'outils de bricolage ou de tonte, pétards, moteurs de véhicules avec échappements défectueux... sont des troubles anormaux de voisinage et sont punis par la loi. Le niveau sonore ne doit pas dépasser 85 décibels, de jour comme de nuit !



Soyez sympa avec vos voisins et respectez leur repos, de jour comme de nuit, si vous ne voulez pas que ceux-ci fassent intervenir les forces de l'ordre pour vous ramener à la raison. Et surtout n'oubliez pas :

*si le bien ne fait pas de bruit,  
le bruit lui, ne fait pas du bien !*

### Pourquoi la législation impose-t-elle un niveau sonore maximal de 85 dB ?

C'est l'intensité d'un bruit et la durée d'exposition à ce bruit qui peuvent être à l'origine de troubles auditifs graves et irréversibles. Dans la vie courante ou dans la vie professionnelle, les sons deviennent pénibles lorsque leur niveau dépasse 75 à 80 dB. Ils ne sont nocifs pour l'oreille qu'à partir de 85 dB.

Le bruit n'agit pas seulement sur le système auditif lors de bruit d'intensité élevée associé à une durée d'exposition. De simple désagrément, le bruit peut devenir une réelle source de stress constituant alors un problème de santé publique. Il porte alors atteinte à la qualité de vie des personnes exposées.

### Voici un extrait de l'arrêté contre le bruit pris par le préfet de l'Ain :

« Jardinage (motoculteurs, tondeuses à gazon, tailles-haies, tronçonneuses, etc), bricolage...  
Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.  
Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.  
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

**L'arrêté du préfet est consultable sur le site [www.saint-trivier-de-courtes.fr](http://www.saint-trivier-de-courtes.fr) > page environnement.**

## Bresse Energies Citoyennes (BEC)

La commune de Saint-Trivier-de-Courtes veut accompagner, à son niveau, la transition énergétique.

Les énergies citoyennes sont des projets de production d'énergie renouvelable. En plus de produire une source durable d'énergie, les projets citoyens d'énergie renouvelable apportent dynamisme et cohésion et renforcent aussi le tissu économique et l'emploi local. L'association Bresse Energies Citoyennes, après avoir équipé plusieurs toitures de collectivités dans le département, s'est intéressée à Saint-Trivier-de-Courtes pour poser des panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments communaux. Le conseil municipal a validé ce projet au début de l'année 2021. Bresse Energies Citoyennes rassemble les citoyens, les collectivités et les entreprises locales pour participer à la production



d'énergie renouvelable sur notre territoire. Enfants, adultes, tout le monde peut contribuer. Plus de 300 citoyens ont souscrits des parts et 9 toitures dans le département sont déjà équipées en panneaux photovoltaïques par B.E.C. La revente de

l'électricité produite est réinvestie dans de nouvelles installations.

À Saint-Trivier, 2 500 € de souscription ont déjà été levés. N'hésitez pas à vous renseigner. Faire une contribution, quel que soit son montant, c'est faire un grand pas pour l'avenir de la planète !



120 rue des Écoles  
01000 Sain-Denis-lés-Bourg  
07 49 01 18 08  
<https://www.bec01.fr>

## Stationnement dans la Grande Rue

Des automobilistes ont été verbalisés par la gendarmerie pour s'être garés sur le côté gauche de la Grande Rue à Saint-Trivier. Ils n'étaient pas stationnés dans le sens de marche du véhicule.

Pour rappel, sur une **chaussée à double sens**, le **stationnement doit impérativement** être effectué sur le **côté droit de la chaussée**, dans le **sens de la marche**. Il est interdit de stationner sur le côté gauche de la chaussée.

Au regard de l'article R417-1 du Code de la route, **stationner en contresens de la circulation est une infraction**. Aussi, les conducteurs qui ne respectent pas cette interdiction peuvent être verbalisés par les agents de police affectés à la surveillance de la voirie. Dans ce cas, le contrevenant est sanctionné par une contravention de 2<sup>e</sup> classe. Celle-ci prend la forme d'une **amende forfaitaire d'un montant de 35 euros**, mais elle n'entraîne pas de retrait de point sur le permis de conduire.



## Important rappel d'Urbanisme

***Vous avez terminé vos travaux de construction pour lesquels vous avez bénéficié d'un Permis de Construire ou d'une Déclaration Préalable ou d'un Permis d'Aménager ?***

Vous devez **obligatoirement** envoyer en mairie une déclaration de fin d'achèvement de travaux. **C'est dans un délai de 90 jours**, à compter de la date d'achèvement des travaux, que le maître d'ouvrage doit adresser cette déclaration. En abrégé, ce document est souvent appelé une DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux).

Cette déclaration s'effectue à l'aide du **formulaire CERFA numéro 13408\*06** disponible sur le site <https://www.service-public.fr>

Ce document permet d'attester auprès de l'autorité compétente de la conformité par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée. Cette déclaration est obligatoire à la fin des travaux autorisés par un permis de construire, un permis d'aménager ou une déclaration préalable de travaux.

Une construction est considérée comme achevée, dès que l'état d'avancement des travaux en permet une utilisation effective, même s'il reste encore un travail d'aménagement intérieur à effectuer.

Il faut savoir qu'il y a des risques d'amende ou de condamnation de démolition lorsqu'une maison qui ne dispose pas de certificat est vendue moins de 10 ans après l'achèvement des travaux. C'est pour cela que le notaire demande toujours le certificat de conformité au vendeur avant de conclure la vente.

Un Nouveau Monde s'ouvre à vous

Liain  
Réseau public  
Fibre optique  
des Communes de Liain

Accédez au Très Haut Débit à Saint-Trivier-de-Courtes !

Testez votre éligibilité

[www.reso-liain.fr](http://www.reso-liain.fr)



## Illuminations

Pour l'installation des décorations lumineuses de fin d'année, la municipalité a fait appel à l'entreprise Romain FAVRE de Saint Jean Sur Reyssouze. Les décorations ont été posées en 2 jours et déposées en un jour. Une prestation que la mairie a préféré faire exécuter par une entreprise extérieure. En effet, il faut deux semaines de travail à trois agents techniques pour faire l'installation et le démontage de ces décorations. Une nacelle est nécessaire, nacelle que la commune ne possède pas. Le prestataire a le personnel qualifié et le matériel pour effectuer ce travail en toute sécurité et rapidement. Les prises pour raccorder ces décors lumineux étaient toutes en très mauvais état. Sur ordre du maire, l'entreprise FAVRE a remplacé toutes ces prises afin d'éviter des mauvaises surprises. La pose et la dépose des illuminations ont coûté 2 772 € et le changement de toutes les prises 3845,62 €.



## Saint-Trivier-de-Courtes hier et aujourd'hui...

Foyer logement  
Résidence autonomie Grange Pourret

2010



2022



Visitez le site de la commune  
[www.saintrivierdecourtes.fr](http://www.saintrivierdecourtes.fr)